



**PRÉFÈTE  
DE LA CORRÈZE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi, du  
travail, des solidarités et de la  
protection des populations**

Services vétérinaires, santé, protection animale et protection de l'environnement

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL AUTORISANT DES VÉTÉRINAIRES PRATICIENS À DONNER  
UN AVIS SUR L'ÉVALUATION COMPORTEMENTALE D'UN CHIEN EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE L-211-14-1 DU CODE RURAL**

La préfète de la Corrèze,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code Rural et notamment ses Articles L 211-11 et L 211-14-1 ;

Vu le Décret n° 2007-1318 du 06 septembre 2007 relatif à l'évaluation comportementale des chiens pris en application de l'Article L 211-14-1 du Code Rural ;

Vu l'Arrêté Préfectoral du 09 octobre 2007 autorisant des vétérinaires praticiens à donner un avis sur l'évaluation comportementale d'un chien en application de l'article L-211-14-1 du code rural ;

Vu l'Arrêté du 10 septembre 2007 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'Article L 211-14-1 du Code Rural ;

Vu les demandes d'inscription écrites des vétérinaires praticiens inscrits à l'Ordre des Vétérinaires reçues à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Corrèze ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de madame Salima SAA en qualité de préfète de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2021 portant nomination de monsieur Christian DESFONTAINES directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 31 mars 2021 portant délégation de signature à monsieur Christian DESFONTAINES, directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Corrèze ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2021 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Corrèze en matière d'administration générale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2021 portant subdélégation de signature aux agents de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Corrèze en matière d'ordonnancement secondaire ;

Sur proposition du directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la CORRÈZE,

**ARRÊTE**

**Article 1er :** Les vétérinaires praticiens mentionnés sur la liste jointe en annexe 1 peuvent être sollicités par les maires pour l'évaluation comportementale d'un chien conformément à l'Article L 211-14-1 du Code Rural.

**Article 2 :** Lorsqu'un maire décide de faire procéder à l'évaluation comportementale d'un chien, le vétérinaire retenu pour cette évaluation est choisi par le détenteur de l'animal parmi les vétérinaires inscrits sur la liste préfectorale du département où il est domicilié.

Si l'animal faisant l'objet d'une évaluation de son comportement demeure sous la garde de son propriétaire, après une mise en demeure par arrêté municipal, le choix du vétérinaire est effectué par ledit propriétaire. En revanche, si l'animal est placé en fourrière, le choix du vétérinaire est réalisé par le maire dont relève la fourrière.

**Article 3 :** Tout vétérinaire inscrit peut solliciter son inscription ou sa radiation de la liste préfectorale sur demande écrite auprès de monsieur le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Corrèze.

**Article 4 ;** Ce présent Arrêté Préfectoral annule et remplace le précédent en date du 09 octobre 2007.

**Article 5 :** Le secrétaire général de la Préfecture, le sous-préfet de Brive la Gaillarde, le sous-préfet d'Ussel, le directeur départemental de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Corrèze, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture, et dont une ampliation est également adressée à monsieur le président de l'Ordre Régional des Vétérinaires et à monsieur le président de l'Association des Maires de la Corrèze.

Tulle, le 20 juin 2022



La préfète,  
Pour la préfète et par délégation,  
Pour le directeur départemental de l'emploi, du  
travail, des solidarités et de la protection des populations,  
Le chef du service de la santé, protection animales et environnement,

Dr Nicolas CALVAGRAC

**Annexe 1 liste des vétérinaires praticiens de l'arrêté préfectoral du 09 octobre 2007 autorisant les vétérinaires praticiens à donner un avis sur l'évaluation comportementale d'un chien en application de l'article L 211.14-1 du Code Rural.**

NOMS DES VETERINAIRES PRATICIENS	N° Inscription à l'Ordre des Vétérinaires	Date obtention du diplôme	ADRESSE où l'évaluation comportementale peut être réalisée
Docteur ALAPHILIPPE Anne	11633	1994	Clinique Vétérinaire des Cèdres 20 Rue Latreille — 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tél. : 05 55 23 18 37
Docteur GOBBE Olivier Docteur LOGEAS Vincent Docteur LOPEZ Pierre-Jean	13427 1407 3609	1997 1984 1985	S.C.P, GOBBE O. LOGEAS V. 16 Avenue Jean Vinatier — 19700 SEILHAC Tél.: 05 55 27 07 91
Docteur LOGEAS Isabelle	1380	1984	31 Avenue Pierre et Marie CURIE — R.N. 89 19360 MALEMORT SUR CORREZE Tél. : 05 55 92 05 02
Docteur LAMBOLEZ Eric	12207	1992	5 Rue Verlhac et Monjauze 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tél. : 05 55 88 02 44
Docteur LEGRAIN Olivier	10760	1991	ZA du Portail – Sous la Verrière – 19260 TREIGNAC Tél.: 05 55 98 05 29
Docteur QUINT David	17916	2003	- SELARL DES MONEDIERES 2 Rue Antoine Deshors – 19470 LE LONZAC Tél. : 05 55 98 20 25  - 31 Avenue Pierre et Marie Curie 19360 MALEMORT SUR CORREZE Tél. : 05 55 92 05 02
Docteur DIRSON Jean-Philippe	12892	24/06/1996	13 Rue Nationale – 19170 BUGEAT Tél. : 05 55 95 50 50
Docteur BERNARD Eric	12314	1993	Cabinet Vétérinaire BERNOU 151 Avenue Auguste MARCHAND 19600 SAINT PANTALEON DE LARCHE Tél. : 05 55 85 10 54
Docteur CHASTELOUX Rémy Docteur CHEVALIER Sébastien	14144 18007	1994 1995	Clinique Vétérinaire 6 Champeau – 19000 TULLE Tél. : 05 55 20 03 64
Docteur RIMPOT Agnès	9842	1989	1 Rue des Chênes – 19800 SAINT PRIEST DE GIMEL Tél. : 05 55 21 43 81
Docteur AUBINEAU Xavier Docteur MAVIT Ludovic	16856 19534	1998 FEVRIER 2006	Clinique Vétérinaire du Pays de BRIVE 8 Ter Rue Ségéral Veminac 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tél. : 05 55 24 00 52
Docteur GUILLAUME Dominique Docteur GUILLAUME Patrice Docteur LAVERGNE Jean-Michel Docteur MORIZE Franz	10850 1402 10415 14905	JUIN 1985 1981 1989 1996	Clinique Vétérinaire d'OBJAT 34 Avenue Raymond Poincaré – 19130 OBJAT Tél. : 05 55 25 83 59
Docteur MEUNIER Christian	8183	1986	Clinique Vétérinaire 24 Avenue du Président Roosevelt 19100 BRIVE LA GAILLARDE Tél. : 05 55 74 37 75
Docteur LAPLAZE Jérôme	18101	2001	Rue des Monédières – ZA Les Combes 19300 EGLETONS Tél. : 05 55 93 05 38
Docteur BARRET Jean-Pierre Docteur BELLARDIE Sébastien Docteur HEYSCH DE LA BORDE Michel Docteur LOUCHE Arnaud	10697 18753 8730 16417	1990 2004 1984 2002	Clinique Vétérinaire de la Pomme 3 Faubourg de la Pomme – 19140 UZERCHE Tél. : 05 55 73 16 44
Docteur CHEVALIER Marie-Laure	14856	1995	Espace de Cueilie – 19000 TULLE Tél. : 05 55 20 38 50
Docteur BESSE Patrick	11530	1992	37 Rue du Général de Gaulle 19120 BEAULIEU SUR DORDOGNE Tél. : 05 55 91 19 01
Docteur VERLINDE Virginie	11494	1987	SELARL de Vétérinaires 40 Avenue de la Gare-19210 LUBERSAC Tél. : 05 55 73 55 40
Docteur ENAY Brigitte	8064	2001	Clinique Vétérinaire du Parc Rue de la Résistance – 19200 USSEL Tél. : 05 55 96 12 22
Docteur BURGUET Hyam	19175	1992	Bellevue – Avenue des Châtaigniers 19270 USSAC Tél. : 05 55 23 26 31

